ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Poursuivre la campagne "Trier c'est ma fierté" et développer sa visibilité	L'ISÉ est identifiée comme étant de première importance et efficace pour soutenir l'adoption de comportements adéquats et pérennes. La campagne « Trier c'est ma fierté », débutée par la création de vidéos et d'affiches, sera maintenue pour continuer à informer et sensibiliser les citoyens. Les éléments de communication peuvent prendre différentes formes (articles web, etc). **Actions** : Mettre à jour les informations sur le site internet, rédiger des chroniques, créer des supports de communication	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	Les communications de l'année 2025 ont été axées sur la modernisation de la collecte sélective avec ÉEQ. Les publications sur les réseaux sociaux ont été majoritairement liées aux changements en cours et les nouvelles consignes à mettre en pratique. Une refonte sur site internet, et notamment des pages liés à la GMR, pourrait être effectuée en 2026. Cette action devrait permettre de mettre encore plus l'emphase sur Bac Impact (ÉEQ).
1.2	Poursuivre la Brigade verte chaque année	Pour mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens, mobiliser des personnes au sein de la brigade verte sur le terrain est essentiel. Depuis 2016, une équipe intervient à chaque période estivale pour réaliser un véritable travail éducatif sur les questions relatives à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, une présence accrue et régulière chaque année permet aux administrés d'assimiler les bonnes pratiques et les consignes en vigueur. Suivant les problématiques en cours, la brigade est susceptible de travailler sur d'autres projets. **Actions** : Participer à des événements et activités, distribuer des billets de courtoisie, mener d'autres projets selon les besoins	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	Une brigade verte composée d'un seul étudiant en 2025 a permis de réaliser le mandat principal suivant : - Activité de contrôle du tri et distribution de billets de courtoisie
1.3	Organiser un événement annuel dans le cadre du jour de la Terre (en avril)	L'organisation d'évènements ponctuels constitue un moyen pertinent pour sensibiliser les citoyens et les résidents à une meilleure gestion des matières résiduelles. Les évènements peuvent constituer une source d'inspiration pour impulser de nouvelles initiatives auprès des résidents, tout en permettant de souligner les dates calendaires importantes pour l'environnement. **Actions** : Proposer des activités, faire des contenus de sensibilisation selon le thème défini	MRC de Joliette	En continu	Complétée en 2025	Une publication sur les réseaux sociaux a été créée sur la thématique liée à la protection de la biodiversité (thématique définie par l'organisme Jour de la Terre).
1.4	Organiser un événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de la réduction des déchets (en octobre)	L'organisation d'évènements ponctuels constitue un moyen pertinent pour sensibiliser les citoyens et les résidents à une meilleure gestion des matières résiduelles. Les évènements peuvent constituer une source d'inspiration pour impulser de nouvelles initiatives auprès des résidents, tout en permettant de souligner les dates calendaires importantes pour l'environnement. **Actions** : Proposer des activités, faire des contenus de sensibilisation selon le thème défini	MRC de Joliette	En continu	Complétée en 2025	Une publication pour les réseaux sociaux a été créée lors de la SQRD (publication sur la garantie de disponiblité pour la réparation des biens et l'accès aux pièces).
1.6	Proposer un quiz inter-municipal pour inviter les citoyens à tester leurs connaissances	Les campagnes d'ISÉ doivent passer par la mise en place de jeux et d'activités ludiques aussi bien pour les enfants que les adultes, et ce, dans l'objectif de transmettre des messages de manière efficace. Afin de varier les formats des contenus à diffuser, un renouvellement sur la méthode de communication est alors indispensable. * Si le premier quiz proposé entraînait un taux de participation jugé convenable, la mesure pourrait être reconduite tous les deux ans (conditionnée au niveau de participation à chaque fois). **Actions** : Développer un questionnaire, diffuser le questionnaire et communiquer sur la municipalité gagnante selon les résultats	MRC de Joliette	2023 (avec possibilité de reconduction)	En attente (à voir si cette action est conservée ou non)	La Brigade verte 2024 a peaufiné et terminé la liste de questions pour le quiz. Le quiz a été révisé afin d'intégrer les nouvelles consignes liées à la modernisation de la collecte sélective. Aucune diffusion n'a encore été effectuée en raison d'un changement de ressources humaines dans le service de communication en 2025. Selon la priorités des actions pour le service de communication, il se pourrait que cette action ne soit pas conservée pour le moment. Une réévaluation du projet pour la diffusion sera ainsi effectué dans le cadre de la planification des outils de sensibilisation numériques.

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.7	Élaborer un répertoire des organismes de recyclage et réemploi	Dans une optique de transmission fluide des informations, la création d'un répertoire semble être une initiative adéquate afin de consigner l'essentiel et permettre aux citoyens et résidents d'accéder aisément aux renseignements. **Actions** : Élaborer un répertoire regroupant les organismes, publier ce repertoire sur le site internet, le mettre à jour si besoin	MRC de Joliette	En continu	En cours	Les informations concernant les organismes de réemploi sont à jour sur le site internet, mais une liste plus exhaustive sur d'autres organisations gravitant autour de l'économie circulaire est prête pour la diffusion (à coordonner avec le nouveau service de communication).
1.8	Publier annuellement un bilan sur la GMR avec les données statistiques	Dans un souci de transparence et afin de démontrer les efforts de valorisation des matières, la MRC souhaite afficher les statistiques relatifs à la gestion des matières résiduelles, aussi bien pour les collectes municipales que pour la récupération à l'écocentre. Cette transparence peut participer à inciter les citoyens à davantage trier et disposer de leurs matières selon les meilleures solutions de valorisation. Par ailleurs, la MRC va continuer à rendre accessible l'avancée des mesures prévues dans le PGMR, comme lors du précédent plan d'action. **Actions** : Compiler les données, afficher les données sur le site internet	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	Les rapports annuels des PGMR sont disponibles sur le site internet. Des bilans 2025 pour chaque municipalités et villes intégrant les nouvelles données liées avec ÉEQ seront faits courant 2026. Les données de l'écocentre sont mises à jour chaque année. Une réflexion et un travail avec le service des communications pour rendre les données accessibles sur le site internet de manière visuelle doivent être amorcés.
1.9	Proposer aux citoyens / écoles des visites guidées d'infrastructures de l'économie circulaire	Visiter les structures recueillant les matières collectées constitue une bonne manière de montrer aux citoyens le circuit de traitement et de mise en valeur succédant le ramassage des poubelles. Cela participe à développer la compréhension des enjeux et des problématiques liés notamment au tri et à la séparation des matières et *in fine* , d'améliorer les pratiques des résidents. En somme, ces visites permettent de conscientiser les administrés afin qu'ils sachent où partent leurs matières. **Actions** : Évaluer la possibilité d'ouvrir les infrastructures de GMR aux citoyens pour des visites	MRC de Joliette	En continu	Non complétée en 2025	Concernant les infrastructures gérés par EBI : Ouvrir les sites de traitement des matières résiduelles au grand public n'est actuellement pas envisageable pour des questions de sécurité et de mobilisation de personnel pour les organisations d'accueil (centre de tri, site d'enfouissement, plateforme de compostage). Si des écoles demandent à effectuer des visites de l'écocentre, la MRC pourrait éventuellement accéder à ce type de requête en dehors des horaires d'ouverture du site. Cette action sera donc réalisée en fonction des demandes susceptibles d'être adressées à la MRC.
1.10	Accompagner les multilogements dans le tri à 3 voies	Plusieurs multilogements sont présents dans certaines municipalités de la MRC. Afin d'augmenter le niveau de récupération des matières, l'ensemble de ces logements doivent pouvoir mettre en oeuvre le tri à 3 voies. Depuis 2016, la récupération des matières organiques a été développée sur le territoire, les multilogements en sont également dotés. Néanmoins, le tri de ces dernières reste marginal. À travers les directives de l'OGD responsable de la collecte sélective, les actions de sensibilisation seront encadrées par l'entente. **Actions** : Accompagner les multilogements, rédiger un guide de bonnes pratiques et le rendre disponible sur le site internet	MRC de Joliette	2025	En cours	Avec la modernisation de la collecte sélective avec ÉEQ, un changement important s'opère au cours des prochaines années pour les multilogements (collecte par conteneurs). Les actions seront à déployer sur les années à venir en relation avec la nouvelle entente (notamment le plan de contamination, etc).

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.12	Municipaliser la gestion des conteneurs des multilogements	Selon les spécificités des municipalités, des contraintes d'espace et d'agencement sont observées. Il est alors nécessaire d'adapter les méthodes de collectes afin de proposer un service le plus approprié. Ainsi, la mise en place de conteneurs sont proposés aux multilogements afin de faciliter la récupération des matières et la vidange des poubelles en diminuant le nombre de bacs roulants. À ce jour, les conteneurs utilisés pour les multilogements sont achetés ou loués par le propriétaire de l'immeuble et la collecte et le traitement des matières collectées sont à la charge de la MRC. **Actions** : Faire un état des lieux des conteneurs pour la collecte des recyclables, poursuivre la transition pour une desserte par conteneur souhaité par ÉEQ	Municipalités MRC de Joliette OGD	2026	En cours	Une liste des multilogements desservis par conteneur est mise à jour régulièrement. La transition de la desserte par conteneur va se poursuivre afin de doter progressivement les multilogements des équipements indiqués dans l'entente avec ÉEQ. Des conteneurs pour certains bâtiments résidentiels ont d'ores et déjà été installés. La transition va se poursuivre en 2026 et se faire au long cours.
1.13	Détourner les encombrants valorisables de l'enfouissement	Actuellement, la MRC prévoit des collectes spéciales pour les encombrants à certaines périodes de l'année. Ces encombrants ramassés ne sont pas mis en valeur et finissent en enfouissement. À travers cette mesure, l'objectif est de faire transiter les encombrants par l'écocentre afin de procéder le mieux possible au tri. Inciter les citoyens à venir porter eux-mêmes leurs matières est crucial. **Actions** : Faire la promotion et communiquer sur le projet de la camionnette, étudier les alternatives à la collecte des encombrants	MRC de Joliette	2025	En cours	L'appel d'offres pour la collecte des déchets a été révisé en 2025. Le nombre de collectes est resté inchangé pour le moment. La MRC continue à inciter les citoyens à venir trier leurs matières directement à l'écocentre en premier lieu. La camionnette de l'écocentre, actuellement indisponible pour d'importants problèmes de maintenance, devrait être de nouveau opérationnelle au cours de l'année 2026. Le service de prêt de véhicule devrait ainsi être maintenu.
1.14	Ajouter des incitatifs sur la collecte des déchets ultimes	Afin d'aider à atteindre les objectifs gouvernementaux et inciter les administrés à trier leurs matières, mettre en place des inciatifs sur la collecte des déchets ultimes est souhaitable pour détourner les recyclables et les résidus organiques de l'enfouissement. **Actions** : Étudier les autres pratiques d'incitatifs financiers	MRC de Joliette	2025	En cours	Actuellement, la MRC autorise un bac à déchet par unité d'occupation. Ainsi, des incitatifs financiers pour chaque bac roulant supplémentaire pour la collecte des déchets sont déjà déployés sur l'ensemble du territoire. À l'avenir, les modalités de la tarification incitatives peuvent évoluer en collaboration avec les municipalités et l'entreprise de collecte des matières.
1.17	Promouvoir et déployer l'écoresponsabilité des événements organisés sur le territoire	Les évènements génèrent un nombre de matières résiduelles pouvant être élevé. Responsabiliser les pratiques lors de la tenue d'évènements est alors indispensable. De plus, les citoyens pourront prendre l'habitude de trier leurs matières à l'extérieur, les sensibilisant dans un même temps. **Actions** : Créer un guide de pratiques écoresponsables pour les événements, proposer des outils de communication / accompagnement	MRC de Joliette	2025	En cours	La Brigade verte 2024 a débuté un guide de bonnes pratiques pour la gestion des matières résiduelles dans les événements. Ce guide devra être peaufiné. L'aide au tri lors de certains événements est déjà effectué (ex : défilé de Noël en 2025). Par ailleurs, une personne du service Environnement de la MRC accompagne la Société de Développement du Centre Ville de Joliette et travaille en étroite collaboration avec l'organisme Tourisme Lanaudière pour améliorer notamment la gestion des matières résiduelles. Une aide et un accompagnement ont aussi été proposés pour le Festival de Lanaudière.
1.18	Améliorer les mesures contractuelles pour les nouveaux contrats de collecte	Au cours des prochaines années, les contrats de collecte aec les prestataires vont devoir être renouvelés. À cette occasion, la MRC souhaite continuer d'orienter les efforts de récupération et de réduction à l'enfouissement des matières à travers les dispositions contractuelles. **Actions** : Bonifier les contrat de collectes et les clauses	MRC de Joliette	En continu (selon les années d'échéance des contrats)	Complétée pour 2025	La MRC a signé l'entente avec ÉEQ et poursuit la collaboration pour répondre aux mieux aux besoins spécifiques du territoire avec la demande de dérogations auprès d'ÉEQ. Un nouveau contrat pour les déchets a débuté en 2025.

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.1	Soutenir le prolongement de la durée de vie des produits par le réemploi, tout en créant du lien social	Le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré, la MRC souhaite donc mettre en oeuvre des projets respectant la logique de la pyramide des 4RV-E. Pour se faire, développer des mesures afin de permettre aux citoyens de prolonger la durée de vie de leurs objets représente un axe de travail particulièrement important. La réparabilité des équipements ainsi que le réemploi d'objets fonctionnels constituent des leviers d'actions à développer et à soutenir pour proposer des alternatives. **Actions** : Renouveler les ententes avec les organismes de réemploi, verser les aides financières, soutenir la création d'un espace de réparation / organiser des journées réparation, créer de nouveaux partenariats	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	L'entente avec les comptoirs vestimentaires est toujours d'actualité. Quelques rencontres sont effectées chaque année pour améliorer les partenariats avec ces organismes et une collaboration étroite est déployée avec la MRC. D'autres réflexions sont en cours pour accentuer le réemploi à l'écocentre mais les contraintes d'espace freinent certains projets et leur envergure potentielle.
2.2	Proposer un modèle d'écocentre-ressourcerie pour inciter au réemploi	Le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré, la MRC souhaite donc mettre en oeuvre des projets respectant la logique de la pyramide des 4RV-E. Pour se faire, développer des mesures afin de permettre aux citoyens de prolonger la durée de vie de leurs objets représente un axe de travail particulièrement important. Le réemploi doit pouvoir devenir la norme. **Actions** : Poursuivre le réemploi à l'écocentre, faire la promotion du réemploi, mettre en place une méthode de suivi sur la quantité d'objets mis au réemploi	MRC de Joliette	En continu (selon projet et problématique)	Complétée pour 2025	Le réemploi a été déplacé sur le plateau dans un autre contneur avec porte rideau rendant le lieu mieux identifié, "accueillant" et plus visible. Néanmoins, le manque de place à l'écocentre empêche de développer une grande zone de réemploi, mais la zone définie est pérenne.
2.3	Optimiser l'écocentre	L'écocentre détient un rôle central dans la gestion des matières résiduelles non soumises aux collectes municipales. Optimiser les débouchés des matières récupérées sur le site est alors essentiel. **Actions** : Améliorer l'accès à l'écocentre, étudier les débouchés	MRC de Joliette	En continu (selon les projets)	Complétée pour 2025	L'optimisation du site grâce à la subvention de RECYC-QUÉBEC (POE 2) a permis notamment de déployer les dernières actions suivantes : - Réorganisation du site pour déployer la récupération du polystyrène (en partenariat avec ÉEQ) - Déplacement du réemploi et réaménagement de la zone pour plus de visibilité
2.5	Instaurer le recyclage du polystyrène	Comme dans beaucoup de territoires au Québec, le plastique n°6 est le seul plastique non récupéré par la collecte sélective. Pour continuer les efforts, la MRC souhaite mettre en oeuvre un système de récupération et de mise en valeur des plastiques en polystyrène afin de proposer une solution pour ces matières. Des îlots à apport volontaire sont d'ores et déjà déployés dans certaines municipalités québécoises, ces initiatives pourraient être une piste à envisager. À noter toutefois que le polystyrène devrait être intégrer auprès des autres matières déjà récupérées par la collecte sélective dans les prochaines années, selon l'échéancier de l'OGD responsable du système modernisé. Cette mesure dépend des décisions prises par l'OGD et du contenu de l'entente. **Actions** : Élaborer un programme de récupération pour le polystyrène, proposer ce service	MRC de Joliette	2024	Complétée	Action poursuivie et étendue en 2025. La mise en place de la récupération du polystyrène expansé de protection a été déployé à l'écocentre au cours de l'année 2025 en partenariat avec ÉEQ. Des collectes à l'écocentre ont d'ores et déjà été effectuées en 2025 et se poursuivront en 2026.
2.6	S'assurer de la récupération des plastiques agricoles	Les plastiques agricoles sont progressivement assujettis à la REP dès 2023 pour un grand nombre de matières. La MRC souhaite collaborer à la structuration de ces filières selon les besoins des OGR. **Actions** : Collaborer avec l'OGR désigné	OGR MRC de Joliette (collaborateur)	2025	En attente du déploiement par AgriRécup	En 2024, l'organisme AgriRécup projetait l'ouverture d'un point de dépôt à St-Thomas. Actuellement le projet semble à l'arrêt et n'a pas encore abouti.

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.11	Faire de la veille réglementaire et d'innovation	Comme pour les entreprises, la veille règlementaire et d'innovation permet de rester informé sur les bonnes pratiques et les initiatives qui fonctionnent. La MRC doit ainsi rester attentive aux actions concluantes et efficaces engagées ailleurs. **Actions** : Faire une veille des bonnes pratiques et de la règlementation	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	La veille d'information est effectuée de manière hebdomadaire. Les rencontres avec l'AOGMR constituent également une aide.
3.1	Inventorier les installations de fosses septiques	À la MRC, un manque d'informations sur la gestion des fosses septiques est constaté. Pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, un travail sur la matière organique issue des fosses septiques doit être entériné. Pour ce faire, un inventaire des installations semble nécessaire. Chaque municipalité détient la compétence concernant l'encadrement des fosses septiques, leur collaboration est précieuse. **Actions** : Dresser un inventaire des fosses septiques, diffuser les informations de bonne gestion sur le site internet	Municipalités	2025	Non complétée pour 2025	La gestion des boues et des installations septiques constitue une compétence municipale. Chaque municipalité et ville pourra fournir un inventaire afin d'alimenter le portrait général de la génération de boues issues de fosses septiques et d'améliorer les données du territoire.
3.4	Faire un suivi annuel des boues municipales	À l'instar des fosses septiques, la MRC souhaite mettre en place un système uniformisé pour le suivi des étangs aérés afin d'obtenir une information solide sur les débouchés des boues et leur mise en valeur. Comme toute matière organique résiduelle, des solutions devront être étudiées en cas d'enfouissement. Chaque municipalité détient la compétence concernant la gestion des boues municipales, leur collaboration est précieuse. **Actions** : Faire le suivi des vidanges des étangs pour les boues municipales, étudier des solutions de mise en valeur en cas d'enfouissement de boues	Municipaliés MRC de Joliette (collaborateur)	En continu (si besoin)	Non complété pour 2025	Un recensement des boues auprès des municipalités avait été réalisé dans le cadre de la révision du nouveau PGMR. Lors de ce suivi, les boues municipales étaient correctement valorisées, aucun enjeu n'avait été soulevé. Les boues étaient valorisées par épandage sur les terres agricoles.
3.5	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	L'herbicyclage et le feuillicyclage visent à réduire à la source la collecte et le traitement de résidus organiques pouvant aisément demeurer sur place afin de faciliter le compostage *in situ,* et ainsi diminuer la sollicitation des infrastructures de traitement des matières organiques. **Actions** : Réaliser une campagne de promotion, développer un programme de subvention pour les lames déchiqueteuses, diffuser les informations pour la sensibilisation	MRC de Joliette	2026	Non complétée en 2025	Les efforts 2025 ont prioritairement été consacrés à la transition vers la modernisation de la collecte sélective avec ÉEQ. Les outils de sensibilisation liés à l'herbicyclage et au feuillicyclage seront intégrés à la planification des communications environnementales ultérieurement (en 2026 possiblement).
4.1	Développer des points de dépôt avec les organismes de RÉP pour les nouvelles filières réglementées	Avec l'ajout de matières assujetties par la REP, la MRC souhaite collaborer avec les organismes de gestion reconnus (OGR) afin de déployer les points de dépôt notamment à l'écocentre si nécessaire. **Actions** : S'assurer de l'adéquation entre les nouvelles matières règlementées et les points de dépôt	OGR MRC de Joliette	2026	Complétée pour 2025	Le partenariat avec ÉEQ a été poursuivi pour déployer un point de dépôt pour le polystyrène à l'écocentre. Le conteneur d'apport volontaire pour le verre est également encore en opération et le service se poursuit. Ce dernier semble bien fonctionner.
4.2	Assurer la transition vers la modernisation du système de collecte sélective	La MRC prévoit une mesure spécifique pour assurer la transition avec l'organisme de gestion désigné (OGD) dans le cadre de la mise en place d'un système de REP pour la modernisation de la collecte sélective. **Actions** : Passer une entente-cadre, procéder à l'appel d'offres, diffuser les informations ISÉ	MRC de Joliette	2025	Complété	L'entente avec Éco Entreprises Québec a été signée. La transition pour cette nouvelle REP va se poursuivre progressivement sur les prochaines années. Le centre-ville de Joliette, très dense, constitue notamment un enjeu important avec les nouvelles règles d'ÉEQ.

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.3	Encadrer, par la réglementation, les encombrants et les déchets ultimes	La réglementation est un pilier incontournable afin de soutenir les orientations souhaitées en gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'un outil nécessaire lorsque le volontarisme n'est plus suffisant. La MRC souhaite instaurer des dispositions réglementaires concernant les encombrants et les matières finissant à l'élimination afin d'apporter un cadre plus structuré. **Actions** : Proposer des dispositions réglementaires pour le dépôt d'encombrants, faire de la sensibilisation	Municipalités	2025	En cours	Un travail est actuellement en cours afin de proposer une règlementation plus pousée et harmonisée pour les villes et municipalités du territoire, notamment en lien avec les règles à appliquer pour ÉEQ. En lien avec les actions 4.5, 4.6 et 4.13
4.5	Encadrer, par une politique, la GMR (MO + CS) pour les ICI	De grandes quantités de matières recyclables et organiques doivent encore être détournées de l'enfouissement. Les résidus organiques représentent notamment une proportion importante de volume éliminé. **Actions** : Établir une politique cadre / règlement obligeant les ICI à adopter une gestion des matières résiduelles responsable	Municipalités	2025	En cours	Un travail est actuellement en cours afin de proposer une règlementation plus pousée et harmonisée pour les villes et municipalités du territoire, notamment en lien avec les règles à appliquer pour ÉEQ. En lien avec les actions 4.3, 4.6 et 4.13 Par ailleurs, la MRC s'est dotée d'une nouvelle ressource afin d'offrir un service d'accompagnement gratuit pour les ICI dans leur gestion des matières résiduelles. Un plan d'action dédié aux ICI et qui s'inscrit dans le PGMR actuel a été produit afin d'identifier les actions pertinentes à mettre en oeuvre.
4.6	Encadrer, par une politique, la GMR pour les multilogements	Dans la même logique, et afin de diminuer le volume partant à l'élimination, dresser une politique et un cadre réglementaire pour la mise en valeur des matières issues des multilogements participerait à augmenter le taux de récupération et améliorer les performances. **Actions** : Établir une politique cadre / règlement obligeant les multilogements à adopter une gestion des matières résiduelles responsable	Municipalités	2025	En cours	Un travail est actuellement en cours afin de proposer une règlementation plus pousée et harmonisée pour les villes et municipalités du territoire, notamment en lien avec les règles à appliquer pour ÉEQ. En lien avec les actions 4.3, 4.5 et 4.13
4.7	Instaurer une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités	Être exemplaire en tant qu'institution administrative est essentiel. La MRC souhaite aller plus loin dans sa démarche en adoptant une politique d'approvisionnement responsable pour améliorer son impact environnemental et social, ainsi que celui des municipalités. **Actions** : Instaurer des clauses environnementales et sociales dans les AO, favoriser l'acquisition de biens issus du rémploi, etc	Municipaliés MRC de Joliette	2024	En cours	La politique d'approvisionnement responsable est en cours de construction.
4.8	Agir contre le réchauffement climatique	Les actions mises en oeuvre pour détourner les matières résiduelles de l'enfouissement participent à lutter contre le réchauffement climatique. Néanmoins, d'autres mesures concrètes peuvent être déployées sur le sujet. La MRC et les administrations municipales peuvent s'engager dans la carboneutralité en compensant leurs émissions de GES, notamment à travers des partenariats avec des organismes reconnus. **Actions** : Poursuivre le service de camionnette, procéder à une compensation carbone en partenariat avec le CRE Lanaudière	Municipaliés MRC de Joliette	En continu	Complétée en 2025	La MRC a financé quelques programmes de sensibilisation réalisés par le CRE Lanaudière pour les écoles du territoire. L'activité "1, 2, 3… Triage!" a été financée pour l'école primaire Sainte-Bernadette à Notre-Dame-de-Lourdes. Pour le programme Carbone Scol'ERE, quatre classes de l'École des Prairies, Pavillon Dominique-Savio, ont suivi ce programme. Le service de camionnette électrique pour l'écocentre, indisponible actuellement, devrait être à nouveau disponible courant 2026. Par ailleurs, l'élaboration du Plan Climat constitue également un outil intéresssant dans lequel la dimension de la gestion des matières résiduelles est prise en compte afin d'identifier des pistes de solutions.

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.11	Instaurer un service d'inspection pour le respect des réglementations en vigueur	Mieux encadrer les pratiques par la réglementation est primordial. Toutefois, cette dernière doit être couplée à un contrôle afin de la rendre efficace. Pour ce faire, la mise en place d'inspections sur l'ensemble des municipalités de la MRC constitue une mesure intéressante pour assurer le respect des réglementations adoptées en GMR, et contraindre les administrés à se plier aux exigences en vigueur sur le territoire. Pour cette mesure, chaque ville et municipalité, ayant la compétence sur le sujet, va pouvoir évaluer la pertinence de proposer un service d'inspection rattaché à la MRC ou non. **Actions** : Réaliser des inspections, fixer des avis et pénalités aux contrevenants	Municipalités	2025	En cours	À ce jour, seules quelques municipalités et villes peuvent avoir du personnel pour effectuer des actions d'inspection concernant les matières résiduelles. La nécessité de doter l'ensemble du territoire d'un inspecteur pourrait être évoquée avec l'harmonisation de la réglementation. Un début de réflexion a déjà été amorcée en ce sens. Cette action sera entérinée en concertation avec chacune des villes et municipalités afin de valider ou non sa pertinence.
4.13	Uniformiser les règlements sur l'ensemble du territoire	Pour élaborer une gestion des matières résiduelles efficace, il est important d'harmoniser autant que faire se peut les règles à l'échelle de la MRC. Ainsi, l'uniformisation des règlements existants et à venir semble être indispensable pour que les orientation et les ambitions soient les mêmes pour toutes les municipalités. **Actions** : Uniformiser les règlements sur l'ensemble du territoire	Municipalités	2025	En cours	Un travail est actuellement en cours afin de proposer une règlementation plus pousée et harmonisée pour les villes et municipalités du territoire, notamment en lien avec les règles à appliquer pour EEQ. En lien avec les actions 4.3, 4.5 et 4.6
5.1	Préparer annuellement un suivi des actions réalisées dans le cadre du PGMR	Le suivi des actions est primordial afin de prendre des mesures correctives en cas de non-respect de l'échéancier fixé. Ainsi, la MRC souhaite annuellement faire un bilan des actions effectuées ou non prévues au PGMR. **Actions** : Faire un suivi annuel des actions réalisées ou non	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	Le plan d'action de l'année écoulée fait l'objet d'un suivi afin de réintroduire les actions en cours l'année suivante et solder celles qui sont terminées.

ACTION	Mesure PGMR 2023-2030	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.2	Préparer annuellement un plan d'action à venir	Le suivi des actions est primordial afin de prendre des mesures correctives en cas de non-respect de l'échéancier fixé. Ainsi, la MRC souhaite annuellement faire un bilan des actions à réaliser l'année suivante afin d'anticiper au mieux les mesures prévues initialement dans le PGMR. **Actions** : Faire un suivi annuel des actions à réaliser pour l'année (avec la préparation du budget)	MRC de Joliette	En continu	Complétée pour 2025	Le plan d'action de l'année suivante a été effectué, en réintégrant les actions non clôturées de l'année 2025 si cela était pertinent.